



REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018 ACM Baussenque

Préambule.

Le centre aéré applique la réglementation en vigueur émise par Jeunesse et Sports pour l'accueil des enfants et est conventionné dans le cadre du dispositif LEA de la CAF.

I. Fonctionnement du centre de loisirs.

Conditions d'admission

- Sont admis au centre de loisirs
 - ⇒ pour la petite enfance les enfants âgés de **3 ans à 5 ans révolus**
 - ⇒ Pour l'enfance, les enfants âgés de **6 ans à 10 ans révolus**.
- Habiter en priorité, sur la zone de vie sociale du centre Baussenque, le 2^e arrondissement.
- Être à jour des vaccinations.
- S'acquitter de l'adhésion annuelle de 8 € puis de 1 euro par membre de la famille supplémentaire.
- Seront admis en priorité les enfants dont les parents travaillent.

Tout changement de situation familiale (changement de domicile, de numéro de téléphone ...) doit être communiqué sans délai à la direction du centre de loisirs.

Lieux, horaires et périodes de fonctionnement

Les lieux d'accueil et de prise en charge des enfants pour les mercredis et les vacances :

Le centre aéré se déroulent sur 2 lieux :

- Le groupe scolaire Chevalier Paul, Désirée Clary
 - Pour les enfants des maternelles :
 - Vincent Le Blanc et Désirée Clary
 - Pour les enfants des élémentaires :
 - Hozier, Vincent Leblanc et Chevalier Paul.
- L'école maternelle des Dames :
 - Pour les enfants de l'école des Moulins et de l'école des Dames.

Pour les enfants des écoles élémentaires Major et Accoules, il est possible de recevoir vos enfants à partir de 13h30 pour les mercredis.

Les enfants scolarisés dans les établissements ci-dessus pourront être pris en charge par les animateurs et accompagnés jusqu'à leur ACM respectif.

Les horaires de fonctionnement

Vacances		
Horaires de fonctionnement	8h30 à 17h30	
	Accueil : 8h30 à 9h00	Départ : 17h00 à 17h30
Mercredis		
Horaires de fonctionnement	13h30 à 17h30	
	Accueil : 11h30 pour les repas	Départ : 17h00 à 17h30

Les horaires du centre doivent être strictement respectés.

Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure jusqu'à l'intérieur du centre et présentés à un animateur.

Aucun enfant ne peut quitter seul le centre de loisirs.

Une personne majeure ne figurant pas sur la liste des personnes habilitées ne peut récupérer un enfant sans autorisation écrite.

Dans le cas où aucune des personnes autorisées ne peut reprendre l'enfant avant 19h00, l'enfant sera déposé au commissariat de Police du Bd Schuman.

Les périodes de fonctionnement

Le centre de loisirs fonctionnera comme suit : du 6 septembre 2017 au 4 août 2018 et durant toutes les vacances scolaires sauf la deuxième semaine des vacances de Noël et durant le mois d'août.

La restauration

- Le repas est fourni par le centre de loisirs. **Le goûter est à la charge des parents.**
- Le menu est affiché dans le hall.
- Les jours de sorties, un pique-nique est prévu.

II. Modalités d'inscription

Le centre se réserve le droit de refuser l'accès à une famille si l'inscription n'a pas été faite dans les délais, ou si le compte de la famille est débiteur.

Toute famille qui ne sera pas à jour de ses règlements ne pourra pas réinscrire son (ses) enfant (s) au centre de loisirs.

- **Pour les vacances scolaires**, les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète et se dérouleront selon le calendrier établi pour chaque période de vacances.
- **Pour les mercredis**, les inscriptions se dérouleront par trimestre et se dérouleront selon le calendrier établi pour chaque période.

Les pièces à fournir

Les documents à fournir sont les suivants et sont indiqués sur les formulaires d'inscription.

En l'absence de documents administratifs le tarif le plus élevé sera appliqué.

Moyens de paiement

Le paiement s'effectue obligatoirement le jour de l'inscription : par chèque à l'ordre du centre Baussenque ou en espèces.

Facilité de paiement : Uniquement par chèque

En 2 fois pour les montants < 110€

En 3 fois pour les montants > 111€

III. Absence – annulation – remboursement

Les inscriptions sont fermes et définitives.

Aucun remboursement n'est possible, en dehors d'absences pour raisons impérieuses (déménagement, maladie longue durée) et sur présentation de justificatif impérativement présenté dans les 8 jours.

Procédure à suivre : envoyer vos demandes motivées par mail à Monsieur Le directeur du Centre Baussenque en joignant les pièces justificatives. Toute demande adressée à un autre service ne sera pas traitée.

Mail : aclaret@asso-baussenque.fr

IV. Vêtement et matériel de l'enfant

Il est conseillé aux parents de marquer chaque vêtement au nom de l'enfant.

L'enfant ne doit porter aucun objet de valeur. Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté par un enfant.

Prévoir, un petit sac comprenant une casquette, une gourde.

Les habits des enfants doivent être adaptés aux activités proposées.

V. Santé - hygiène

Les parents sont priés de signaler à la direction du centre de loisirs les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du centre et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant devra être signalé par un certificat médical du médecin traitant.

Durant le centre de loisirs les médicaments ne seront pas donnés aux enfants.

La direction se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.



GRILLE TARIFAIRE CENTRE BAUSSEQUE

TARIFS MERCREDIS

OPTION 1 : Tarif du centre aéré avec repas :

	QF entre 0-300 €	QF entre 301-600 €	QF entre 601-900 €	QF >900
Participation Familles	1.14 €	2.70€	4.50€	8.28€
Repas	2€	2€	2€	2€
Total famille	3.14€	4.70€	6.50€	10.28€

OPTION 2 Tarif du centre aéré sans repas de 13h30 à 17h30.

	QF entre 0-300 €	QF entre 301-600 €	QF entre 601-900 €	QF >900
Participation Familles	0.75 €	1.80€	3.00€	5.50€

TARIFS VACANCES

QF	QF entre 0-300 €	QF entre 301-600 €	QF entre 601-900 €	QF >900
Prix de journée	3,5€	5,6€	8€	11€



ATTESTATION DE REMISE DE DOCUMENTS

Je soussigné(e) Mme / M agissant en qualité de....., atteste avoir reçu :

✓ le **Règlement Intérieur** de l'ACM Centre Baussenque.

Je m'engage à prendre connaissance de ce document et à respecter les obligations auxquelles je suis soumis(e).

Fait à Marseille, le.....

Signature :

Centre Baussenque

34, rue Baussenque 13002 Marseille
Tél : 04 91 91 29 59 • Fax : 04 91 90 88 76
Association agréée par la Caisse d'Allocations Familiales • N° de SIRET 310 458 104 00018 • Code APE 853K

Email : centresocial@asso-baussenque.fr
Site Internet : www.asso-baussenque.fr